



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

7300 – BOUSSU

EXTRAIT DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE

Art.L1122-17 : Le
Conseil ne peut prendre de
résolution si la majorité de
ses membres en fonction
n'est présente.

Cependant, si l'assemblée
a été convoquée deux fois
sans s'être trouvée en
nombre compétent, elle
pourra après une nouvelle
et dernière convocation,
délibérer, quel que soit le
nombre des membres
présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à
l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1122-17 alinéa 1 et 2 du Code de la
Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur
de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu dans la
salle du Conseil Communal, Rue Rogier à BOUSSU, le **vendredi
23 janvier 2026 à 19 heures 00.**

Fait à l'Hôtel de Ville, le 15 janvier 2026.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale



Les Bourgmestre et Échevins,

ADMINISTRATION GENERALE - INFORMATIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.
2. CPAS - Tutelle d'approbation - Modification du statut général du personnel - Implémentation de la circulaire du 24 avril 2024 relative aux nouveaux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.
3. CPAS - Tutelle d'approbation - Modification du cadre du personnel au 1er janvier 2026.
4. Communications de la tutelle

RATIFICATION

5. Ratifications de factures

PERSONNEL - GRH

6. Octroi de l'allocation de fin d'année pour l'année 2026 - Situation du personnel sortant en cours d'année
7. Modification du règlement de travail applicable aux membres du personnel de l'Administration Communale

TRAVAUX - VOIRIE - MOBILITE - MARCHES DE TRAVAUX(PARTIE TECHNIQUE)

8. Règlement complémentaire sur le roulage - rue Fernand Ansseau - interdiction de stationner
9. Règlement complémentaire sur le roulage - Attribution d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à la rue Alfred Defuisseaux n° 30 à 7301 Hornu

PETITE ENFANCE - ENSEIGNEMENT - EXTRASCOLAIRE - JEUNESSE

10. Modalités de collaboration pour la mise en place de soins psychologiques dans la première ligne
11. Motion relative au maintien du taux de TVA de 6% sur les repas scolaires et à la préservation des emplois ALE au sein des écoles.

FETES & CEREMONIES - CULTURE - SPORTS COMMUNICATION - BIBLIOTHEQUE-- GESTION DES MARCHÉS

12. Campagne de sponsoring / partenariat 2026 - 2031 - présentation des formules

HUIS CLOS